

CHALLENGE TRAIL-NATURE 16

Règlement à destination des coureurs participants au Challenge Trail-Nature16 en 2019

1 Obligations des coureurs :

1. La participation au "Challenge Trail-Nature 16" est ouverte à toute personne licenciée ou non. Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité.
2. Pour concourir à ce challenge il suffit de participer à une épreuve par organisation (*distances définies et proposées par l'organisateur*) et à **au moins 8 des 14 épreuves.**
3. Les catégories admises à participer au Challenge sont celles autorisées selon le règlement de la FFA 2019 avec leurs distances maximales autorisées. Le changement de catégorie a lieu le 1^{er} novembre de chaque année.
4. Selon la réglementation en vigueur (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs) les licenciés doivent présenter une licence FFA en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve. Les licenciés des fédérations affinitaires (FSCF, la FSGT, l'UFOLEP), de certaines fédérations scolaires et universitaires (FFSU, UNSS et UGSEL) sont autorisés à participer aux épreuves et ce sans présentation d'un certificat médical complémentaire de non contre indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition". Ils devront néanmoins présenter un justificatif de licence (photocopie).
5. Afin de recevoir sa récompense lors de la cérémonie protocolaire chaque coureur pouvant prétendre à être dans le classement devra obligatoirement communiquer à l'adresse mail du challenge Challengetrails16@gmail.com, avant le **1^{er} septembre 2019**, son adresse mail.
6. La participation aux cérémonies protocolaires des coureurs figurant au classement final du challenge est fortement conseillée. En cas d'absence non justifiée et non excusée à l'avance, le coureur ne percevra pas son prix.
7. Respect de la nature et de la flore en suivant scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur afin de préserver les sites traversés. Respect des zones de ravitaillement (les gels et autres produits pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet) sous peine de pénalités.

8. Respect de l'éthique sportive du coureur. Véhiculer des valeurs saines (Fraternité Convivialité, Solidarité "**Esprit Trail**"). Ne pas tricher ni avant, ni pendant la course et n'utiliser aucune substance dopante. (Sous peine de disqualification).
9. Respect des consignes de course, des commissaires, des bénévoles, des spectateurs et du stationnement mis en place par les organisateurs.
10. Aider toute personne en situation dangereuse ou en difficulté sur le parcours.
11. Par sa participation aux courses du "Challenge Trail-Nature 16", chaque concurrent autorise expressément la CDCR16, le Conseil département et les organisateurs à utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif son image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du "Challenge Trail-Nature 16" sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier. Il est souhaitable de faire figurer cette mention sur le bulletin d'inscription de chaque course adhérente au challenge.
12. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque coureur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne et qu'il peut exercer en adressant, par voie postale, un courrier au correspondant "Informatique et Liberté" (CNIL).
13. En cas de contestation, les décisions de la CDCR16 en partenariat avec le Conseil départemental seront sans appel. Le ou les coureurs pourront être disqualifiés ou déclassés en cas de manquement au règlement.

Calcul des points pour le Classement

1. Un barème de points dégressifs est mis en place. A partir du classement scratch de chaque course, les femmes et les hommes seront séparés, ce qui donnera 2 nouveaux classements, avec un barème identique.
Pour le relais, le temps global sera divisé par deux et inséré dans le classement Homme Femme.
Pour la course couple, le temps sera inséré dans le classement Homme et Femme
Pour chaque épreuve réalisée, 1 place est attribuée et un nombre de points sera affecté. Le barème démarre à partir de 500 points pour les courses inférieures à 10km. Il est majoré de 10 points tous les 5 km supplémentaires. Les points attribués au classement diminuent de 5 en 5 points jusqu'à 300. A partir de 299 points, le barème diminue de 1 point, même au-delà de 340 participants par course.
Après chaque épreuve et jusqu'à la dernière, les points obtenus seront ainsi additionnés. A la fin de la saison, le total de points attribués des 8 à 13 épreuves déterminera le classement du challenge.

Categorie Points	Au 1er	Diminution de 5 en 5 jusqu'à 300 points soit	Diminution de 1 en 1 A partir de 299 points soit
Jusqu'à 10 Km	500	De 1ère à 41ème place	A partir du 42ème
De 11 km à 15 km	510	De 1ère à 43ème place	A partir du 44ème
De 16 km à 20 km	520	De 1ère à 45ème place	A partir du 46ème
De 21 km à 25 km	530	De 1ère à 47ème place	A partir du 48ème
de 26 km à 30 km	540	De 1ère à 49ème place	A partir du 50ème
de 31 km à 35 km	550	De 1ère à 51ème place	A partir du 52ème
de 36 km à 40 km	560	De 1ère à 53ème place	A partir du 54ème
de 41 km à 45 km	570	De 1ère à 55ème place	A partir du 56ème
de 46 km à 50 km	580	De 1ère à 57ème place	A partir du 58ème
de 51 km à 55 km	590	De 1ère à 59ème place	A partir du 60ème
de 56 km à 60 km	600	De 1ère à 61ème place	A partir du 62ème
de 61 km à 65 km	610	De 1ère à 63ème place	A partir du 64ème
De 66 km à 70 km	620	De 1ère à 65ème place	A partir du 66ème
De 71 km à 75 km	630	De 1ère à 67ème place	A partir du 68ème
De 76 km à 80 km	640	De 1ère à 69ème place	A partir du 70ème